



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

police et gendarmerie

Question écrite n° 102875

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'emploi des forces mobiles de la police et de la gendarmerie nationales. Dans son rapport public annuel 2017, la Cour des comptes préconise de faire primer la vocation nationale des forces mobiles quand elles sont employées à des missions de sécurisation, en supprimant la référence aux zones de compétence de la police et de la gendarmerie dans l'allocation des unités. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102875

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2017](#), page 1426

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)